

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d’administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 13 avril 2026 au Centre administratif à Sept-Îles.

Sont présents

M. Denis Clements
M^{me} Cindy Delarosbil
M^{me} Ginette Fontaine
M^{me} Carine Fortier-Marcoux
M. Amaury LeBoyer
M^{me} Caroline Leduc
M^{me} Josée Picard (TEAMS)
M^{me} Marie-Josée Pouliot
M^{me} Mélanie Raymond
M^{me} Jessica St-Laurent
M. Maxime Thériault

Sont absents

M^{me} Cindy Bourgeois
M. Martin Labbé
M. Daniel Poitras
M^{me} Kyra Robertson

Sont aussi présents

M. Marc-André Masse,
directeur général
M^{me} Mireille Lejeune,
secrétaire générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Amaury LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Un tour de table est fait afin d’accueillir madame Cindy Delarosbil, cooptée au poste de représentante de la communauté, milieu communautaire, culturel et sportif.

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Mireille Lejeune confirme la légalité de la séance. Il est 20h08.

RÉFLEXION

Monsieur LeBoyer mentionne que les changements apportés à la flexibilité des mesures budgétaires constituent un atout pour nos écoles et nos élèves.

CA 2025-2026/043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, madame Marie-Josée Pouliot, et résolu, que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d’administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté avec l’ajout du point :

Entretien ménager 2026-2029 | École Manikoutai et Centre A.-W. Gagné.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/044

PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par l’administrateur, monsieur Denis Clements, et résolu, que la période d’inscription aux questions diverses demeure ouverte.

Adopté à l'unanimité



CA 2025-2026/045

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la *Loi sur l'instruction publique* : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, madame Mélanie Raymond, et résolu, DE DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/046

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, madame Carine Fortier-Marcoux, et résolu, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par le public présent.

CA 2025-2026/047

**OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION
DES RESSOURCES FINANCIÈRES
2026-2027**

CONSIDÉRANT l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) qui confie au conseil d'administration la responsabilité d'adopter les règles, orientations et paramètres nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration adopte le budget du centre de services scolaire et veille à une saine gestion des ressources financières;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires établies annuellement par le ministre de l'Éducation, lesquelles encadrent l'allocation et l'utilisation des ressources financières des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir des objectifs clairs et des principes équitables, transparents et cohérents pour guider la répartition des ressources financières entre les établissements, les services et les secteurs d'activité;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une répartition des ressources financières qui soutienne la réussite des élèves, la qualité des services éducatifs, l'équité entre les milieux et l'optimisation des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT la volonté du centre de services scolaire de favoriser une gestion rigoureuse, prévisible et conforme aux orientations ministérielles et aux priorités organisationnelles;



CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des instances concernées, conformément aux dispositions de la Loi sur l’instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, madame Caroline Leduc, et résolu, **D’ADOPTER** les objectifs et principes de répartition des ressources financières, tels que présentés, afin d’orienter l’élaboration du budget et la distribution des ressources financières du centre de services scolaire.

Adopté à l’unanimité

CA 2025-2026/048

**CALENDRIERS SCOLAIRES 2026-2027
FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
FORMATION PROFESSIONNELLE**

CONSIDÉRANT l’article 238 et 252 de la *Loi sur l’instruction publique* qui mentionne que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques;

CONSIDÉRANT les calendriers choisis respectent les paramètres adoptés par le conseil d’administration;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation effectuée;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, madame Jessica St-Laurent, et résolu, **D’ÉTABLIR** les calendriers de l’année scolaire 2026-2027 tels que présentés pour les ordres d’enseignements suivants :

- Formation générale des adultes;
- Formation professionnelle.

Adopté à l’unanimité

CA 2025-2026/049

**DIRECTIVE DES PARAMÈTRES RETENUS POUR
L’ÉLABORATION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2027-2028 ET
2028-2029 SECTEUR « JEUNES »**

CONSIDÉRANT l’article 238 de la *Loi sur l’instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) qui prévoit que le centre de services scolaire établit, après consultation, le calendrier scolaire applicable aux écoles;

CONSIDÉRANT l’article 252 de la *Loi sur l’instruction publique* qui confie au conseil d’administration la responsabilité d’adopter les orientations, règles et paramètres nécessaires à l’organisation des services éducatifs;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Régime pédagogique de l’éducation préscolaire, de l’enseignement primaire et de l’enseignement secondaire*, notamment celles relatives à la durée de l’année scolaire, au nombre minimal de journées de services éducatifs, à la répartition du temps scolaire ainsi qu’aux journées pédagogiques;

CONSIDÉRANT la nécessité d’assurer le respect des obligations légales et réglementaires tout en favorisant une organisation scolaire cohérente, équitable et conforme aux orientations institutionnelles du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que les échéanciers actuels d’élaboration, de consultation et d’adoption des calendriers scolaires ont des impacts opérationnels significatifs, notamment sur les opérations liées à la paie et à la gestion des ressources humaines, et qu’une élaboration tardive engendre une surcharge de travail pour les services administratifs concernés;



CONSIDÉRANT la volonté du centre de services scolaire de mieux arrimer les paramètres d’élaboration des calendriers scolaires avec les contraintes administratives et opérationnelles, incluant celles relatives au traitement de la paie;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des instances concernées, conformément aux dispositions de la *Loi sur l’instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, madame Cindy Delarosbil, et résolu, **D’ADOPTER** les paramètres d’élaboration des calendriers scolaires pour les années scolaires 2027-2028 et 2028-2029 pour le secteur jeunes, tels que présentés.

Adopté à l’unanimité

**POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE
MISE À JOUR**

Le point est reporté.

CA 2025-2026/050

**FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS
POUR LE TRANSPORT DU MIDI
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

CONSIDÉRANT que les coûts reliés au transport du midi ne sont pas subventionnés;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l’instruction publique* permet au centre de services scolaire d’organiser le transport du midi aux conditions qu’il détermine;

CONSIDÉRANT l’analyse comparative des frais chargés aux parents par le Centre de services scolaire du Fer et par d’autres centres de services scolaires offrant le service de transport du midi;

CONSIDÉRANT la poursuite des travaux d’analyse et d’optimisation des parcours;

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers* en vigueur au Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, madame Ginette Fontaine, et résolu, **DE FIXER**, pour l’année scolaire 2026-2027, les frais exigés pour le transport du midi comme suit :

- 325 \$ pour le tarif individuel;
- 535 \$ pour le tarif familial.

Adopté à l’unanimité

CA 2025-2026/051

**FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS 2026-2027
POUR LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer organise un service de surveillance du midi dans certaines écoles pour les élèves transportés le matin et le soir et qui ne sont pas admissibles au transport du midi;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l’instruction publique* permet au centre de services scolaire d’organiser la surveillance du midi aux conditions qu’il détermine;



CONSIDÉRANT l’analyse comparative des frais chargés aux parents par le Centre de services scolaire du Fer et par d’autres centres de services scolaires offrant un service de surveillance du midi;

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers* en vigueur au Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, madame Ginette Fontaine, et résolu, **DE FIXER**, pour l’année scolaire 2026-2027, les frais exigés pour la surveillance du midi des élèves transportés le matin et le soir et non admissibles au transport du midi, comme suit :

- 325 \$ pour le tarif individuel;
- 535 \$ pour le tarif familial.

QUE, dans le cas où l’usager ne souhaite pas se prévaloir du tarif annuel, le tarif du service de garde en vigueur s’applique.

Adopté à l’unanimité

CA 2025-2026/052

**TRAVAUX CAMILLE-MARCOUX
OCTROI DU CONTRAT À L’ENTREPRENEUR**

Dans le cadre de l’appel d’offres relatif aux travaux de rénovation de l’école Camille-Marcoux et afin de respecter les délais légaux, une consultation écrite incluant un vote a été effectuée par courriel auprès des membres du conseil d’administration.

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, madame Caroline Leduc, et résolu, d’entériner la décision dûment prise par voie de consultation électronique le 30 mars 2026, conformément à l’article 3.10 des *Règles de fonctionnement du conseil d’administration*, par laquelle le conseil d’administration a accepté d’octroyer le contrat à **Construction L.F.G. inc.** pour un montant de **13 611 266,00 \$**, taxes en sus.

La consultation a reçu neuf (9) votes pour et deux (2) abstentions.

Le quorum requis était atteint.

Adopté à la majorité, sans opposition

CA 2025-2026/053

**ENTRETIEN MÉNAGER 2026-2029
ÉCOLE JEAN-DU-NORD/MANIKOUTAI, SITUÉE AU 40 RUE COMEAU
ET CENTRE A.-W. GAGNÉ**

DÉPÔT SÉANCE TENANTE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d’administration confirment expressément renoncer au délai prévu aux règles de gouvernance, déclarent avoir pris connaissance du document et estiment être en mesure de se prononcer dans le respect de leurs obligations prévues à l’article 173 de la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT l’article 135 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* (CA-2024-2025/046), en date du 27 janvier 2025, attribuant le pouvoir au conseil d’administration de conclure un contrat de service comportant une dépense supérieure à 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d’offres public pour l’entretien ménager de l’école Jean-du-Nord/Manikoutai et du Centre A.-W. Gagné, pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissions reçues dans le délai prescrit ont été ouvertes par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;



CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les résultats des soumissions :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant avant taxes</u>
Maintenance Eureka ltée	738 400,00 \$
Smith & Sakho entretien ménager inc.	740 052,44 \$
Proaxion Côte-Nord inc.	799 324,95 \$
2852-9006 Québec inc. (S.I. NET)	828 000,00 \$

IL EST PROPOSÉ par l’administrateur, monsieur Denis Clements, et résolu, **D’ACCORDER** le contrat d'entretien ménager 2026-2029 de l’école Jean-du-Nord/Manikoutai et du Centre A.-W. Gagné à **Maintenance Eureka ltée**, pour la somme de **738 400,00 \$** (avant taxes). Ce contrat sera en vigueur du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n’est ajoutée sous ce point.

BLOC D’INFORMATIONS

Rapport du directeur général

Le directeur général fait la présentation de son rapport. Il est entre autres questions :

- Du PEVR simplifié et de son plan d’action;
- Des résolutions DG de plus de 25 000 \$;
- De la recherche de bénévoles pour le panquébécois de secondaire en spectacle;
- De Clic école;
- De la vie dans les établissements.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question n’est posée par les membres.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n’est posée par le public présent.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE PARENTS

Madame Jessica St-Laurent, présidente du comité de parents, mentionne que, lors de la rencontre du 11 février dernier, madame Kathleen Boulianne, directrice des services éducatifs, est venue présenter les services éducatifs, présentation qui a été fort appréciée.

La Boîte à clé a presque fini le site Internet.



En raison des restrictions budgétaires, une option moins coûteuse qu’une soirée de reconnaissance des parents est envisagée, soit un BBQ.

Le remboursement de 250 \$ pour l’organisation d’activités par les OPP est maintenu.

COMITÉ EHDAA DE LA LIP

Madame Jessica St-Laurent mentionne que le comité poursuit la recherche de financement en lien avec le projet de cour accessible à l’école Jacques-Cartier.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Une rencontre a eu lieu le 17 février dernier. Le résumé de celle-ci a été présenté en plénier.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Une rencontre a eu lieu le 31 mars dernier. Le résumé de celle-ci a été présenté en plénier.

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Une rencontre a eu lieu le 25 mars dernier. Le résumé de celle-ci a été présenté en plénier.

COMITÉ D’ANALYSE DES BASSINS

Il n’y a pas eu de rencontre.

CA 2025-2026/054

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, madame Mélanie Raymond, et résolu, que la séance soit levée à 20h51.

La prochaine séance ordinaire est prévue le 25 mai 2026.

Adopté à l'unanimité

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE À HUIS CLOS

Les membres sont invités à utiliser les formulaires destinés à l’autoévaluation des membres du CA et à l’évaluation de l’efficacité du CA.

Amaury LeBoyer
Président

Mireille Lejeune
Secrétaire de la réunion

